
Procès Verbal du Bureau syndical du 25 juin 2012

Le Bureau du syndicat départemental d'électricité, régulièrement convoqué le 30 mai 2011, s'est réuni le 05 juillet 2010 à la Maison des Sociétés de la ville de Pont-à-Mousson. Le quorum étant atteint, le Président a ouvert la séance à 18H25

Etaient présents :

1^{er} collège : Mme GUEIB Christine MM. Christian ARIES, Jacques FERRARI, Paul JODEL, Daniel LABARRE,;

2^e collège : MM. Alain BOURGEOIS, Guy DUBOIS, Gilbert MARCHAL, François FRASNIER, Daniel GROSJEAN ;

3^e collège : MM. Thibault BAZIN, Maurice MARTIN, Etienne THIL ;

4^e collège : MM. Michel MARCHAL, Bernard DROUIN, Ennio BAZZARA,

Etaient Excusés :

1^{er} collège : M. Jean-Louis GOBERT

2^{ème} collègue : M. BINSINGER Luc

Pouvoirs :

1^{er} collège : M. Serge PERREIRA DA SILVA à Daniel LABARRE

2^e collège :

3^e collège :

4^e collège :

<i>Nombre</i>	
<i>de délégués en exercice :</i>	<i>21</i>
<i>de présents :</i>	<i>16</i>
<i>de votants :</i>	<i>17</i>

1°) Rapport annuel d'activités 2011 du concessionnaire E.R.D.F. (distribution) et d'EDF (tarif régulé de l'électricité):

Le cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire E.R.D.F. et E.D.F (pour la fourniture relevant du service public de la distribution d'électricité) doivent élaborer, chaque année, leur rapport d'activité relatif au service public de la distribution publique de l'énergie électrique. LE rapport présenté concerne l'année d'exploitation 2011. La présentation du compte rendu d'activité a été faite en présence des membres de la commission départementale consultative du service public de l'électricité constituée de membres de notre bureau et de représentants de structures représentatives des usagers : des associations de consommateurs (C.L.C.V., U.D.A.F., Familles Rurales) ; les 3 chambres consulaires (Industrie et commerce, Métiers, Agriculture) et l'association des Maires. Sur proposition du Président et après avoir entendu le rapport annuel d'activité pour l'année 2011 du concessionnaire ERDF et du fournisseur EDF, le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activité du concessionnaire pour l'année 2011 téléchargeable sur le site du SDE54 (www.sde54.fr rubrique « Le SDE54/compte rendu activité »). Le rapport sera transmis à l'ensemble des EPCI adhérents du SDE54.

2°) Délibération sur le procès-verbal de la réunion de bureau du 04/07/2011 :

Sur proposition du président et entendu son rapport, le Bureau a approuvé à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du bureau syndical du 04/07/2011, téléchargeable sur le site du SDE54 (www.sde54.fr « Le SDE54/organisation SDE54/Procès Verbaux du BUREAU SDE54 »)

3°) Rapport annuel d'activités 2011 du syndicat :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (L5211-39), notre syndicat élabore son compte rendu d'activité qui a été présenté au bureau pour l'année 2011. Sur proposition du Président et après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité, le bureau ADOPTE à l'unanimité, le rapport d'activité du SDE54, téléchargeable sur le site du SDE54 (www.sde54.fr « Le SDE54/ compte rendu activité ») en vue de sa présentation au prochain comité syndical. Le rapport susvisé sera transmis à l'ensemble des EPCI adhérents du SDE54

4°) Informations sur les redevances R1 et R2 définitives de 2012 :

Le montant définitif de la redevance de concession (Redevance R1 et redevance R2) versée par ERDF est désormais connu. Le Président informe le bureau des montants définitifs pour 2012 :

- La part R1-2012 de la redevance de concession s'élève finalement à 291 236 € dont 80 130.02 € ont été reversés aux 30 EPCI du SDE54.
- La part R2-2012 de la redevance de concession s'élève à 1 374 606.05 € au bénéfice de 169 collectivités.

5°) Information sur la situation financière du syndicat

Le Président a fait le point sur la situation financière du SDE54.

6°) Délibération sur la mise à jour des dossiers ART8 des programmes 2010, 2011 et 2012 :

Les mises à jour des programmes ART8 pour 2010, 2011 et 2012 ont été présentés au bureau.

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur approuvé par le Comité syndical du 05 mai 2008, qui précise que c'est le bureau du SDE 54 qui élabore la liste des travaux de mise en technique discrète des réseaux d'électricité bénéficiant d'une subvention au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, sur proposition du président et entendu son rapport, le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE la mise à jour de la liste du programme 2010, 2011, 2012 des travaux bénéficiant d'une subvention ART8. ;

Il est également rappelé que suite aux évolutions des modalités de calcul des subventions ART8, une partie des dossiers du programme 2010 bénéficient d'un taux de subventionnement fixe de 40% et les autres ainsi que les dossiers du programme 2011 et 2012 bénéficient d'un taux modulable de 15% qui pourra être révisé à la hausse en fonction des crédits disponibles en fin d'année. Le bureau DECIDE que le taux de 15% n'est pas modifié vu les engagements comptables constatés et les disponibilités financières du SDE54. Le bureau PRECISE que le chiffrage des travaux sont des estimations susceptibles d'évoluer à + ou - 10% près, et que les subventions seront versées, dans cette limite, sur la base des montants définitifs sans nouvelle délibération. Toutefois, si cette hausse n'excède pas la valeur de 1000 €, ce seuil des 10% ne s'appliquera pas et la subvention sera versée également sans nouvelle délibération. Cette délibération modifie celle du 06 février 2012.

Les programmes ART8 mis à jour sont téléchargeable avec le présent PV sur le site du SDE54 (www.sde54.fr « Le SDE54/organisation SDE54/Procès verbaux du Bureau »).

7°) Information sur le programme de résorption des postes tours :

La liste des postes de transformation « Cabines Hautes » en cours de suppression a été présentée par ERDF.

8°) Information sur les problématiques rencontrées dans l'application de l'accord cadre départemental pour la dissimulation coordonnées des réseaux téléphoniques avec Orange/France Télécom;

Le 04 avril 2010, France Télécom, le SDE54 et l'Association des Maires ont signé un accord cadre départemental relatif à la mise en oeuvre des modalités d'enfouissement coordonnées des lignes téléphoniques et des lignes électriques.

Depuis le début de l'année 2011, suite à des réductions budgétaires importantes de l'opérateur, plus de la moitié des opérations de travaux inscrites au programme ART8 étaient sujettes à des délais importants de programmation par France Télécom. Cela pouvaient/pourraient favoriser l'annulation de subventions liées à des échéances de travaux et, d'autre part, pénaliser l'activité économique locale. Le comité confirme la nécessité de négocier avec France Télécom un cadre d'intervention partagé entre l'opérateur et les collectivités afin que toutes les opérations de travaux d'enfouissement soient honorées dans les délais de réalisation normaux programmés par ces dernières. Une prochaine réunion sera programmée entre le SDE54, l'ADM54 et France Télécom.

9°) Informations diverses :

Livre Blanc de la FNCCR:

En fin de séance, le Président informe de la publication du livre blanc de la FNCCR relatif aux enjeux du service public de la distribution public d'électricité. Le livre blanc est distribué aux membres présents, il est disponible sur demande au SDE54.

Christian ARIES